



*Ensemble pour l'éducation !*

---

---

***Vers une compensation financière  
pour le quatrième stage en  
enseignement***

---

---

*Document d'information*

**Fédération étudiante universitaire du Québec**

*La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 16 associations étudiantes comptant 125 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses vingt années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.*

### **Fédération étudiante universitaire du Québec**

210, rue Sainte-Catherine Est  
Suite 300  
Montréal (Québec)  
H2X 1L1  
Téléphone : (514) 396-3380  
Télécopieur : (514) 396-7140

Analyse et rédaction

Pascal Marchi, vice-président aux affaires universitaires, 2008-2009

Louis-Philippe Savoie, vice-président aux affaires universitaires,  
2009-2010 (mise à jour)

## *Table des matières*

---

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>2. HISTORIQUE DE L'ENJEU .....</b>	<b>2</b>
2.1. RÉFORME DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT (1992) .....	2
2.2. TRAVAUX DE LA FEUQ SUR LE SUJET (2006-07).....	2
<b>3. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES POUR LES ÉTUDIANTS .....</b>	<b>4</b>
3.1. CONSÉQUENCES SUR L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT .....	5
3.2. DIFFICULTÉS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉTUDIANTS EN RÉGION.....	5
<b>4. CONSÉQUENCES SUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>6</b>
4.1. TRAVAIL À TEMPS PARTIEL ET PRÉPARATION DES COURS .....	6
4.2. PERSÉVÉRANCE DES ÉTUDIANTS EN ENSEIGNEMENT .....	6
<b>5. LES COÛTS DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
<b>6. LES STAGES : UN RAPIDE TOUR D'HORIZON.....</b>	<b>9</b>
6.1. PLUSIEURS DOMAINES RÉMUNÉRÉS .....	9
6.2. DES MESURES INCITATIVES ... POUR L'ENTREPRISE PRIVÉE.....	9
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>10</b>

## 1. Introduction

---

Chaque début d'année scolaire voit les problématiques de l'éducation primaire et secondaire faire les manchettes. Que ce soit pour comparer le privé et le public, en découdre avec le renouveau pédagogique ou encore constater les effets du sous-financement ou de la pénurie de professeurs, toutes les raisons sont bonnes pour traiter des enjeux qui concernent la formation que les étudiants reçoivent, à tous les niveaux.

La FEUQ participe activement à ces débats, puisqu'elle représente des acteurs souvent oubliés du système public d'éducation. En effet, chaque année, plusieurs milliers d'étudiants, dans les universités des quatre coins du Québec, prennent place dans les classes afin de poursuivre leur formation dans l'un des nombreux programmes de formation initiale en enseignement. Une part de ces étudiants connaît des difficultés financières, qui sont aggravées par le caractère particulièrement exigeant de la formation, notamment à cause des stages de formation pratique.

Ces stages, particulièrement le quatrième et dernier, sont en tout point semblables à un emploi à temps plein. En plus de passer près d'une trentaine d'heures en classe, les stagiaires doivent investir une vingtaine d'heures par semaine en préparation de cours, correction de travaux, tutorat, rencontres de parents, etc. Cette situation ne permet pas d'occuper un emploi à temps partiel sans sacrifier une partie du temps normalement consacré aux activités de stage. Un sondage réalisé auprès des étudiants en enseignement en 2006<sup>1</sup> montre que plus de quatre étudiants sur cinq, parmi ceux qui occupaient un emploi à temps partiel, ont arrêté de travailler pendant la période de stage, bien que leurs obligations financières (loyer, transport, etc.) demeurent. Une telle décision entraîne des impacts financiers importants pour l'étudiant; on parle dans plusieurs cas d'une perte de revenu de plusieurs milliers de dollars. Par ailleurs, afin d'arriver à joindre les deux bouts, certains ne peuvent se permettre la suspension du travail à temps partiel. Pour ces étudiants, c'est le temps alloué à la préparation des cours, notamment, qui en souffre.

La FEUQ a constaté cette problématique et s'est employée à y trouver une solution. Les travaux effectués dans ce dossier nous conduisent à réclamer une compensation financière pour les étudiants effectuant le stage final des programmes de formation initiale en enseignement. Une telle mesure permettrait d'améliorer la condition financière des étudiants et de favoriser leur réussite. En bout de ligne, la reconnaissance du travail des étudiants stagiaires, c'est aussi un pas de plus pour la reconnaissance de la profession d'enseignant au Québec.

Le MELS a formé une table de réflexion sur la compensation du quatrième stage en enseignement. La FEUQ y contribue activement, entre autres dans le cadre des travaux du comité technique – elle a fourni une partie du rapport, qui traite des conditions de vie des étudiants inscrits au stage IV.

---

<sup>1</sup> Saine Marketing. *Sondage auprès des étudiants en éducation ayant réalisé leur quatrième stage*. Saine Marketing. 2007. 70 p.

## 2. Historique de l'enjeu

---

Les inquiétudes entourant la condition financière des étudiants stagiaires en enseignement ne datent pas d'hier. En effet, dès 1977, le *groupe de travail chargé d'une étude sur la formation pratique des maîtres* émettait la recommandation suivante :

*Qu'un montant forfaitaire de 100\$ [341\$ en dollars de 2008] soit alloué annuellement à chaque stagiaire, à titre de compensation, pour les frais particuliers qu'il dit encourir dans l'exercice de ses fonctions en milieu scolaire.<sup>2</sup>*

Le groupe de travail ne mettait alors en évidence qu'un aspect de la problématique visée par le présent document d'information, soit la disparition des revenus et le maintien des obligations financières, auxquels s'ajoutent des dépenses supplémentaires. Malgré tout, on reconnaît d'ores et déjà que l'étudiant qui effectue un stage dans le cadre d'un programme de formation en enseignement s'expose à des impacts négatifs au regard de sa situation financière personnelle. Notons au passage que, plus de 30 ans plus tard, la recommandation n'a jamais été mise en application.

### 2.1. Réforme des programmes d'enseignement (1992)

La pratique consistant à inclure des activités de formation pratique dans les programmes de formation en enseignement a été rendue systématique lors de la réforme des programmes de formation initiale en enseignement, mise en place en 1992. Cette réforme imposait notamment un minimum de 700 heures de formation pratique et l'allongement de trois à quatre ans de la durée de la formation. L'établissement de standards minimaux s'inscrit dans le cadre d'un courant de professionnalisation du métier d'enseignant.

### 2.2. Travaux de la FEUQ sur le sujet (2006-07)

La question des activités de formation pratique préoccupe la FEUQ depuis plusieurs années. Ainsi en témoigne l'avis sur les stages, publié en 2002<sup>3</sup>, qui traite de la question générale des stages, de l'encadrement offert par l'université et le milieu de travail ainsi que des impacts sur la condition financière des étudiants.

En 2006, la FEUQ se dote de revendications spécifiques sur les impacts de la non-rémunération des stages. Il est alors décidé de se concentrer en premier lieu sur le cas des étudiants en enseignement, qui semblent constituer l'un des cas les plus criants. Afin de se donner une image précise de la situation des étudiants et des impacts de la non-rémunération de leurs stages, la FEUQ mandate alors la firme SAINÉ Marketing pour effectuer un sondage auprès des étudiants ayant réalisé le stage final de leur programme d'études. C'est donc 503 étudiants provenant de huit universités francophones qui seront consultés – notons que près de 3500 étudiants s'inscrivent au stage IV annuellement dans toutes les universités québécoises. C'est donc un échantillon

---

<sup>2</sup> MARCOTTE, Stéphane. Stages dans le secteur de la formation des maîtres. ADEESE-UQAM. Novembre 2002. p. 3.

<sup>3</sup> MARCOTTE, Étienne. *Avis sur les stages*. FEUQ. Juin 2002. 12 p.

plus que représentatif qui a été sondé. À moins d'indication contraire, les données quantitatives utilisées dans le cadre du présent document proviennent de ce sondage.

À la lumière des informations recueillies, les associations membres de la FEUQ adoptent, au camp d'orientation d'août 2007, un avis<sup>4</sup> précisant leurs revendications. La principale revendication sera remaniée suite à des discussions avec divers acteurs du milieu de l'éducation pour devenir la suivante :

Que le MELS s'assure d'une compensation financière, par une somme forfaitaire de 360\$ par semaine équivalente au salaire minimum en vigueur pour 40 heures/semaine, du quatrième stage en éducation ainsi qu'une indemnisation adéquate des frais encourus par l'étudiant stagiaire pour les déboursés dus par l'achat de matériel pédagogique et le déplacement entre le lieu du stage et la résidence de l'étudiant stagiaire.

---

<sup>4</sup> JACQUES, Michel. *La rémunération des stages en éducation*. FEUQ. Août 2007. 9 p.

### 3. Conséquences financières pour les étudiants

---

Le stage final des programmes de formation en enseignement a toutes les caractéristiques d'un emploi à temps plein, notamment au niveau des horaires. Ainsi, la présence des étudiants est exigée sur les lieux de travail à raison d'environ 27 heures/semaine, ce qui correspond à la prise en charge complète d'une classe. En plus de ces heures passées à l'école, les étudiants consacrent en moyenne 20,3 heures/semaine à des activités connexes :

Tableau 1 - Temps hebdomadaire moyen consacré à des activités connexes au stage

Activité	Heures
Préparation des enseignements	11,7
Correction de travaux	4,6
Rencontres de parents et d'enseignants	1,3
Déplacements	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>20,3</b>

On peut donc estimer que les étudiants, lors du quatrième stage, doivent y consacrer près de 50 heures/semaine. Dans ce contexte, il est impensable pour la majorité des étudiants de continuer à travailler à temps partiel. Ainsi, les données issues du sondage nous apprennent que, des 82% des étudiants qui occupaient un emploi à temps partiel préalablement au stage :

- 55% ont dû abandonner cet emploi
- 27% ont continué à travailler, mais ont diminué le nombre d'heures
- 18% seulement ont pu continuer au même rythme

Pour les étudiants, le fait de travailler à temps partiel permet d'assumer les coûts liés à leurs cours, à leurs subsistance (loyer, alimentation, transport, etc.) ainsi que des dépenses personnelles. Comme ces dépenses se maintiennent une fois le stage commencé, ceux qui cessent de travailler doivent trouver les ressources nécessaires ailleurs.

En plus du manque à gagner dû à la cessation ou à la réduction du travail à temps partiel, les stagiaires doivent souvent encourir des dépenses supplémentaires liées à leur stage. Celles-ci s'élèvent à plusieurs centaines de dollars lorsque considérées sur la durée complète du stage :

Tableau 2 - Dépenses additionnelles moyennes encourues lors du stage

Objet	Montant
Déplacements	228 \$
Matériel pédagogique, habillement, alimentation, logement	194 \$
<b>TOTAL</b>	<b>422 \$</b>

### *3.1. Conséquences sur l'endettement étudiant*

On évalue que les étudiants qui occupaient un emploi à temps partiel préalablement au stage travaillaient en moyenne 17,7 heures/semaine. Pour les étudiants qui cessent complètement de travailler, il s'agit, encore une fois selon les données recueillies, d'un manque à gagner moyen de 273 \$/semaine, **soit 3 276 \$ pour un stage de 12 semaines.**

Les étudiants qui ont décidé de diminuer le nombre d'heures ont travaillé en moyenne 8,7 heures/semaine. Avec un salaire moyen de 141\$/semaine, ils ont donc un manque à gagner de 132\$/semaine, **soit 1 584\$ pour un stage de 12 semaines.**

Afin de joindre les deux bouts pendant la période du stage, deux solutions s'offrent à l'étudiant : puiser dans des économies personnelles (lorsqu'il en a) ou avoir recours à l'endettement. Ainsi, sur 61% des répondants qui affirment que leur situation s'est détériorée, **52% se sont endettés davantage** (pour un montant moyen de 2 000\$).

Ce montant supplémentaire vient s'ajouter à un fardeau financier déjà lourd pour les étudiants ayant eu recours au régime de prêts et bourses. Ainsi, ces étudiants sortent de l'université avec **un montant moyen de 11 800 \$ à rembourser.**

### *3.2. Difficultés supplémentaires des étudiants en région*

La situation des étudiants des universités en région présente des difficultés supplémentaires. En effet, les agglomérations hébergeant ces universités étant de taille réduite, elles comptent également moins d'établissements primaires et secondaires, donc moins de possibilités de stages. Ainsi, de nombreux étudiants doivent chaque année se déplacer pour plusieurs semaines hors de leur région d'attache pour effectuer leurs stages, entraînant des coûts supplémentaires de transport et de logement. Cette situation n'a jamais été formellement quantifiée. Toutefois, le fait que 5% de l'ensemble des étudiants interrogés aient déclaré des dépenses supplémentaires au titre du logement donne un bon indice quant à l'ampleur de cette situation.

## **4. Conséquences sur la qualité de l'enseignement**

---

La non-rémunération du quatrième stage en enseignement entraîne certains problèmes en ce qui a trait à la qualité de l'enseignement. Les deux principaux touchent le travail à temps partiel et la persévérance des étudiants en enseignement.

### **4.1. Travail à temps partiel et préparation des cours**

18% des étudiants ont déclaré avoir continué à travailler au même rythme pendant la période de stage et 27% l'ont fait à un rythme réduit. Tout indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'un choix personnel : en effet, pour 87% de ces étudiants, le revenu tiré de l'emploi à temps partiel était nécessaire à la poursuite des études. Étant donné les horaires chargés des stagiaires à temps plein, les plages horaires où ceux-ci peuvent travailler se limitent essentiellement à certains soirs de semaine ainsi qu'à la fin de semaine : des périodes où le stagiaire devrait normalement préparer ses cours ou se reposer.

La nécessité pour ces étudiants de continuer un travail à temps partiel a certainement son impact sur leur capacité à s'investir pleinement dans le cadre de leur stage. Ainsi, s'ils avaient eu l'option de ne pas travailler à temps partiel pendant le stage, 72% des répondants visés auraient utilisé le temps libéré, en totalité ou en partie, pour mieux réaliser les activités liées au stage, notamment la préparation de cours. En moyenne, ce sont 6,6 heures supplémentaires qui auraient été consacrées au stage.

Dans le cadre d'un sondage effectué par l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM) auprès de ses membres en 2003, 56,3% des répondants ont mentionné le manque de préparation des cours et 96,8% la fatigue comme effets négatifs du travail à temps partiel pendant le stage, deux facteurs qui nuisent à la qualité de l'enseignement offert par le stagiaire. Par ailleurs, le manque de temps à consacrer à la préparation empêche de tirer pleinement parti de l'aspect formatif du stage.

En somme, il est possible d'affirmer que le travail à temps partiel nuit de façon significative à la capacité des étudiants qui y sont forcés à s'investir pleinement dans leurs activités de formation pratique. Cette situation a des impacts non seulement sur la qualité de l'enseignement offert pendant le stage mais également, puisqu'elle empêche l'étudiant de profiter pleinement de son stage, sur l'adaptation du jeune enseignant lors de ces premières années d'emploi.

### **4.2. Persévérance des étudiants en enseignement**

Les intervenants du milieu scolaire s'entendent généralement pour dire que les premières années de pratique sont déterminantes dans le parcours professionnel d'un enseignant. Les raisons évoquées sont multiples : adaptation à un nouveau milieu, assignation des tâches les plus difficiles, remise en question de son autorité, etc. Citons par exemple les travaux du professeur Marc Tardif<sup>5</sup>, de l'Université de Sherbrooke, qui

---

<sup>5</sup> Université de Sherbrooke. *La recherche en éducation et le développement de la pratique professionnelle en enseignement*. Éditions du CRP. 2001. pp 131-141.

démontrent que 25,3 % des enseignants débutant dans la profession abandonnent celle-ci à l'issue de la première année. Les facteurs expliquant cette attrition étant cumulatifs, l'endettement issu des études, qui affecte la condition financière des jeunes enseignants, y contribue. Ainsi, aider les futurs enseignants à compléter leurs études sans soucis financiers, c'est également les outiller pour affronter la transition vers le marché du travail.

## 5. Les coûts du projet

---

Afin de bien saisir les impacts du projet mis de l'avant, la FEUQ a effectué des modélisations économiques permettant d'évaluer les coûts, pour l'État québécois, d'une mesure visant la rémunération du stage final des étudiants en enseignement. Pour les fins de la simulation, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Rémunération au niveau du salaire minimum, lequel est indexé suivant l'indice des prix à la consommation.
- La rémunération est basée sur 12 semaines, à raison de 40 heures par semaine de travail.
- Le nombre d'étudiants effectuant leur stage final est à toutes fins pratiques égal au nombre annuel de diplômés des programmes d'enseignement, lequel est proportionnel à la fréquentation des établissements primaires et secondaires (3 632 diplômés en 2007).
- La rémunération des stagiaires entraîne des coûts d'administration évalués à 10% de l'ensemble de la rémunération versée.

Tableau 3 - Évaluation du coût brut de la rémunération (2008-2022)<sup>6</sup>

Année	Nb stagiaires estimé	Salaire minimum estimé	Revenu par stagiaire	Coût brut estimé
2008	3 577	8,50 \$	4 080,0 \$	16 053 576 \$
2009	3 491	8,62 \$	4 139,3 \$	15 895 291 \$
2010	3 408	8,81 \$	4 227,9 \$	15 845 012 \$
2011	3 339	9,00 \$	4 320,1 \$	15 862 447 \$
2012	3 283	9,20 \$	4 413,9 \$	15 935 049 \$
2013	3 255	9,39 \$	4 508,5 \$	16 142 641 \$
2014	3 227	9,59 \$	4 603,4 \$	16 340 820 \$
2015	3 211	9,79 \$	4 698,6 \$	16 595 755 \$
2016	3 213	9,99 \$	4 793,7 \$	16 937 256 \$
2017	3 220	10,19 \$	4 889,0 \$	17 316 739 \$
2018	3 230	10,38 \$	4 984,2 \$	17 708 922 \$
2019	3 242	10,58 \$	5 079,5 \$	18 108 816 \$
2020	3 252	10,78 \$	5 174,7 \$	18 505 336 \$
2021	3 257	10,98 \$	5 270,0 \$	18 880 770 \$
2022	3 260	11,18 \$	5 365,2 \$	19 233 856 \$

---

<sup>6</sup> LAURIN, Frédéric. Évaluation des coûts – Rémunération des stagiaires en enseignement. FEUQ. Août 2008. 13 p.

## 6. Les stages : un rapide tour d'horizon

---

### 6.1. Plusieurs domaines rémunérés

Ce ne sont pas tous les domaines d'études qui imposent des stages non-rémunérés dans le cadre de la formation universitaire, bien au contraire ! Plusieurs champs d'étude permettent aux étudiants de suivre des stages rémunérés dans le cadre de leurs études : en voici un survol.

- Le **génie** a une longue tradition de stages rémunérés. La très vaste majorité des stages en cours d'étude y sont rémunérés;
- Bien que la situation y soit moins uniforme, les **sciences pures et appliquées** présentent un profil similaire au génie : une forte proportion des stages y sont rémunérés;
- Le **droit** est un domaine où, selon le l'Association du Jeune Barreau de Montréal, 95% des stagiaires sont rémunérés dans le cadre de leurs fonctions<sup>7</sup>;
- Les **programmes coopératifs**, ou programme d'alternance travail-études, sont une formule de plus en plus populaire au Québec.

La présentation de ces domaines est, bien entendu, très rapide. Elle illustre toutefois que de nombreux domaines d'étude reconnaissent les pressions financières que vivent les étudiants dans le cadre d'un stage.

Il apparaît aussi que les stages les plus fréquemment rémunérés le sont dans des domaines traditionnellement masculins. Ceci apparaît comme une inégalité flagrante dans une société où on tente depuis longtemps de réduire les écarts entre les sexes, et non les accentuer.

### 6.2. Des mesures incitatives ... pour l'entreprise privée

Certaines iniquités peuvent exister entre les types d'employeurs. En effet, les entreprises privées bénéficient d'un programme pour les aider à rémunérer des étudiants dans le cadre d'un stage : le *crédit d'impôt pour stage en milieu de travail*<sup>8</sup>. Il permet aux employeurs du secteur privé de recevoir une subvention salariale significative pour l'embauche d'étudiants qui font un stage.

Cette mesure, qui existe depuis 1994, a été bonifiée en 2006-2007 et coute approximativement 25M\$ annuellement<sup>9</sup>. Il paraît pour le moins absurde que le gouvernement du Québec subventionne des stages dans le secteur privé sans le faire pour des stages qu'il impose aux étudiants en enseignement !

---

<sup>7</sup> AJBM. *Communiqué relatif aux stages rémunérés.*

<http://www.ajbm.qc.ca/fr/presse/communiqué-relatif-aux-stages-remuneres-24> [Consultée le 13 août 2009]

<sup>8</sup> Voir <http://inforoutefpt.org/creditimpot/>

<sup>9</sup> Gouvernement du Québec, *Budget 2006-2007*. p. 22-24.

## *Conclusion*

---

Au-delà des chiffres, il convient de recentrer le débat autour d'un principe de base : tout travail effectué pour le compte d'un employeur mérite rétribution. Dans le cas des étudiants en enseignement, une telle reconnaissance du travail effectué serait dans l'intérêt de toutes les parties impliquées.

Elle soulagerait dans un premier temps les étudiants, qui dans de nombreux cas doivent supporter un endettement supplémentaire lié au stage, qui dans d'autres cas doivent conjuguer stage et emploi à temps partiel, et ce aux dépens du temps consacré aux activités connexes au stage.

Les employeurs (les commissions scolaires et le MELs) y trouveraient également leur compte. En effet, une pénurie d'enseignants sévit présentement au Québec. À ce titre, *La Presse* nous apprenait, le lundi 6 octobre 2008<sup>10</sup>, que le nombre d'exemptions accordées à des professeurs ne détenant pas de permis d'enseigner a explosé ces dernières années. C'est loin d'être une surprise lorsqu'on sait que de nombreux enseignants abandonnent la profession lors de leurs premières années de pratique. En effet, il ne suffit pas de former de bons enseignants, encore faut-il leur donner toutes les chances de poursuivre leur carrière au-delà des premières années. À ce titre, la FEUQ est convaincue que l'allègement du fardeau financier lié à la formation initiale en enseignement est l'un des morceaux du casse-tête lorsqu'on s'attarde aux problématiques de pénurie d'enseignants.

Enfin, les élèves et les parents ont tout à gagner de voir les stagiaires se consacrer pleinement à la préparation des enseignements prodigués lors des stages et autres activités connexes, tout en tirant le plein potentiel de l'activité de formation que ceux-ci constituent.

En ce sens, il est temps que le gouvernement du Québec prenne l'initiative d'offrir une compensation financière aux étudiants-stagiaires en enseignement. Il s'agit non seulement d'un élément de solution aux problèmes criants de pénurie d'enseignants, mais également d'un pas de plus quand à la reconnaissance de la profession.

---

<sup>10</sup> Marie Allard. « Le nombre de profs sans permis explose. » *La Presse*. Lundi, 6 octobre 2008.